



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Paris le 05.11.2003

Pht

## PRIME DE RENDEMENT 2003 : AUCUNE REVALORISATION !

La valeur du point de la prime de rendement pour 2003 est identique à celle de 2002, soit 37,34 euros. Ce taux, qui était celui de l'Ile-de-France en 2002, est maintenant le même pour tous les agents. En effet, avec l'aménagement du régime indemnitaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le mode de calcul de la prime de rendement a été modifié.

- Hier, la valeur du point de prime de rendement **était différente** entre l'Ile-de-France et la province.
- **Maintenant**, la valeur du point est **identique** pour les deux zones.
- Par contre, si le **nombre de points** attribués aux agents varie toujours selon le grade et l'échelon, dorénavant il varie aussi selon que le bénéficiaire est affecté en **Ile-de-France** ou en **province**.

Résultat des courses : une prime qui pour la première fois ne prend pas du tout en compte l'évolution du coût de la vie.

<b>BAREME DE LA PRIME DE RENDEMENT 2003</b>	<b>Nbre de points IDF</b>	<b>Nbre de points Province</b>	<b>Prime Ile de France</b>	<b>Prime Province</b>
Agents de bureau et agents de service	42	40	1568,28	1493,60
Agents Administratifs, chefs surveillants et agents des services techniques	43	41	1605,62	1530,94
Agents de constatation ou d'assiette	44	42	1642,96	1568,28
Agents de constatation ou d'assiette principaux	46	44	1717,64	1642,96
Contrôleurs de 2 <sup>e</sup> classe du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon, Techniciens-géomètres du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> éch.	62	59	2315,08	2203,06
Contrôleurs de 1 <sup>e</sup> classe, Contrôleurs de 2 <sup>e</sup> classe de 8 <sup>e</sup> éch. et au dessus, Techniciens -géomètres de 6 <sup>e</sup> échelon et au-dessus	69	65	2576,46	2427,10
Contrôleurs Principaux, Géomètres principaux et Géomètres	78	74	2912,52	2763,16
Inspecteurs 1 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon, Inspecteurs vérificateurs spécialisés et Receveurs Conservateurs	110	104	4107,40	3883,36
Inspecteurs 8 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> échelon	135	127	5040,90	4742,18
Inspecteurs 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> échelon et Receveurs principaux 2 <sup>e</sup> classe non comptables	160	151	5974,40	5638,34
Receveurs principaux de 2 <sup>e</sup> classe	169	159	6310,46	5937,06
Receveurs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	196	185	7318,64	6907,90
Inspecteurs divisionnaires de classe normale et exceptionnelle	183	173	6833,22	6459,82
Inspecteurs principaux de 2 <sup>e</sup> classe	169	159	6310,46	5937,06
Directeurs divisionnaires de fin de carrière, inspecteurs principaux de 1 <sup>e</sup> classe	196	185	7318,64	6907,90
Receveurs divisionnaires	200	189	7468,00	7057,26
Directeurs divisionnaires	200	189	7468,00	7057,26
Directeurs départementaux	206	194	7692,04	7243,96
Chefs des services fiscaux de classe normale	242	228	9036,28	8513,52
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	266	250	9932,44	9335,00
Délégués interrégionaux	292	276	10903,28	10305,84